



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Personnel

Question écrite n° 37936

### Texte de la question

M Michel Peyret attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la necessite d'une modification du statut des medecins attaches des hopitaux publics. Les dispositions tres insuffisantes concernant cette categorie, qui n'ont pas evolue depuis 1981 alors que les statuts des autres praticiens hospitaliers ont ete refondus depuis cette date, ne repondent pas, en effet, aux exigences d'une medecine hospitaliere de qualite. Les ameliorations a apporter a ce statut sont selon les interesses relatives : 1o a l'obtention d'une cinquieme semaine de conges payes annuels ; 2o a l'application de la legislation en vigueur relative aux conges de maternite ; 3o a une extension de la couverture sociale en cas de maladie ; 4o a une revalorisation des remunerations, liee a l'activite de ces praticiens ; 5o a une cotisation a la retraite complementaire Ircantec basee sur la totalite des emoluments percus par les attaches. Il lui demande si elle entend prendre une initiative en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Peyret Michel](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37936

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1108